

constaté le droit à la solde de tous; et l'Administration, par son intermédiaire, effectuera le versement à la caisse des gens de mer du restant à payer aux absents, certification qui est de son ressort et ne rentre en aucune façon dans le service de trésorerie, ainsi qu'il a été dit.

Art. 4. Toute disposition locale contraire à l'exécution de la présente décision est annulée.

Papeete, le 12 octobre 1858.

Signé : SAISSET.

N<sup>o</sup> 117. — DÉCISION relative à l'établissement d'un dépôt de canons et projectiles.

LE GOUVERNEUR des Établissements français de l'Océanie .

DÉCIDE :

Art. 1<sup>er</sup>. Un terrain choisi le plus près possible du quai, dans l'enceinte de l'arsenal, par MM. les directeurs de l'artillerie et de l'arsenal, agissant d'un commun accord, sera spécialement affecté au dépôt des canons et projectiles actuellement disséminés sur divers points de la ville de Papeete.

Les affûts et l'armement des pièces resteront dans les magasins où ils sont placés.

Art. 2. M. le directeur d'artillerie prendra les mesures nécessaires pour que, dès que le terrain sera disposé et désigné, le transport du matériel d'artillerie (pièces et projectiles pleins) s'effectue promptement, en commençant par l'évacuation de la savane du Gouvernement.

Les projectiles creux qu'il désignera seront transportés au camp de l'Uranie, à la portée de la salle d'artifices.

Art. 3. La commission ordinaire des recettes dressera en triple expédition un inventaire de ce matériel, avec procès-verbal à l'appui, pour être transmis par M. l'Ordonnateur au Gouverneur, avec ses observations personnelles, et charge en sera prise par les directions d'artillerie et de l'arsenal, qui conserveront chacune une expédition de cet inventaire; la troisième expédition sera déposée au bureau des travaux.

Art. 4. Le livret concernant l'état de souffrance des pièces et projectiles sera révisé, en ce qui concerne le matériel définitivement reçu dans l'arsenal ou décompté à mesure que l'opération de ramonage à la chatte des pièces et grattage des boulets, avec vérification de calibre, se sera accomplie.